

Département du Var

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de TOULON

-----  
Canton de ST CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2023-25

Nombre de Membres 13

**Séance du 25 octobre 2023**

En exercice : 13  
Présents 9  
Exprimés : 10  
dont 1 représenté

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER  
Réuni à la salle municipale des Glycines – 1, avenue d'Arquier, sur la  
convocation et sous la présidence de Monsieur le Président

**OBJET :**

**BUDGET DU CCAS  
CREANCES ETEINTES  
ADMISSION EN NON-VALEUR**

**EXERCICE 2023**

**Etaient présents** : MM BARTHÉLEMY – BAIXE

Mmes GUIROU - MANOUKIAN – NEVIERE – ORSINI – SAMAT – SCARSO -  
TROGNO

**Etaient excusées** : Mme DUVAL : pouvoir à Mme SAMAT

Mmes ALIMY - COURTIER

**Assistent** : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.

Mme CONI, directrice de la résidence autonomie

Monsieur le Président porte à la connaissance du Conseil d'Administration qu'à la demande du Trésorier Municipal il convient que l'assemblée délibérante se prononce sur l'admission en non-valeur de titres émis et rendus exécutoires en raison d'une décision de la Commission de surendettement des Bouches du Rhône en date du 19 janvier 2023 (effacement de la dette).

Il s'agit de deux titres émis à l'encontre d'une sous-locataire du CCAS, Mme FANES LLONCH Ana, concernant des loyers et charges pour un **montant total de 11 905,16 €**, dont détail suit :

- Exercice 2014 :  
Titre 101 pour un montant de 10 101,83 €
- Exercice 2015 :  
Titre 23 pour un montant de 1 803,33 €.

La décision de la Commission de Surendettement imposant l'effacement des dettes,

Monsieur le Président propose de donner accord à la requête de Monsieur le Trésorier Municipal et donc de procéder l'annulation desdits titres sur l'exercice 2023, au compte 6542 « Créances éteintes ».

Le Conseil d'Administration après échange de vues entre ses membres,

**Donne son accord** à l'unanimité pour l'annulation des titres concernés.

Ainsi fait et délibéré,

Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme

**Par délégation,  
La Vice-Présidente**

*Signature électronique*

**Pascale GUIROU.**